



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2022-03-21-00005 du 22 mars 2022, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour l'extension de la partie marine de la réserve naturelle nationale de la Caravelle en Martinique, à Tartane, sur le territoire de la commune de Trinité.

Cette enquête publique d'une durée de 15 jours, se déroulera **du 25 avril 2022 au 09 mai 2022 inclus** à la mairie de Trinité, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Madame Pauline Nelly CAMBERVEL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E22000002/97 du 25 février 2022 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 25 avril 2022 et siègera à la mairie de Trinité, aux dates et heures ci-après :

- Lundi 25 avril 2022 de 8h à 12h – Ouverture et permanence
- Lundi 02 mai 2022 de 8h à 12h – Permanence
- Lundi 09 mai 2022 de 8h à 12h – Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein de la mairie de Trinité. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2022 » ainsi qu'en mairie de Trinité.

La personne responsable du projet est Monsieur le Préfet de Martinique.

Toute information devra être demandée à M. Stephan LERIDER, à la D.E.A.L. Martinique - 05 96 59 59 41 [stephan.lerider@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephan.lerider@developpement-durable.gouv.fr).

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la D.E.A.L Martinique.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Trinité, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2022 »

Schoelcher, le 24 MARS 2022

Pour le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
la Cheffe de la Mission  
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

  
**Valérie GUAVEIA**